

SÉNAT DE BELGIQUE

SÉANCE DU 20 JUILLET 1926

Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget de la Dette publique pour l'exercice 1926.

(Voir les n^{os} 4-II, 119, 134, 162, 386 et les Annales parlementaires de la Chambre des Représentants, séances des 14 et 15 juillet 1926; le n^o 5-II du Sénat.)

Présents : MM. LAFONTAINE, président ; DELANNOY, le baron DELVAUX DE FENFFE, FRANÇOIS, HUISMAN VAN DEN NEST, MOYERSOEN, THEUNIS, VAN OVERBERGH et le baron DE MÉVIUS, rapporteur.

MADAME, MESSIEURS,

Le Budget de la Dette publique, malheureusement incompressible, et auquel la Belgique tient à honneur de faire face, est évidemment le point noir de notre situation économique et financière, tout spécialement à deux points de vue : nos obligations extérieures et nos dettes à court terme.

Après le magistral rapport de l'honorable M. Van Overbergh; après le relevé fait par l'honorable M. Hallet et l'annexe à son rapport, n^o 403, donnant la situation de la Dette publique au 30 avril dernier, situation évidemment aggravée depuis les fluctuations du change, ce serait une superfétation de recopier ici ces exposés dont tous vous avez pris connaissance et qui vous auront également fortement impressionnés. Pour parer à la dépréciation de notre monnaie nationale, seule façon de lutter contre les dangers des emprunts extérieurs, le Parlement, à la quasi unanimité de ses membres, a accordé des pouvoirs étendus

et a fait confiance aux hommes de cœur, de talent et de dévouement qui veulent bien se consacrer à la restauration de nos finances; ne doutons pas du succès de leurs efforts et faisons-leur crédit en les félicitant et les remerciant de leur bonne volonté.

Quant aux Bons du Trésor à court terme et à moyen terme, nul doute que le pénible effort que nous imposons à la nation pour l'approvisionnement du Fonds d'amortissement ne produise de prompts et heureux effets. Amortir, amortir, telle doit être avant tout la ligne de conduite si l'on veut relever la Belgique. Telle était du reste la politique des gouvernements qui ont précédé le Gouvernement issu des élections de 1925, lequel a eu tort de s'obstiner dans un plan financier qu'il pouvait savoir condamné à l'échec, depuis le mois d'octobre 1925, par les changements d'intentions de nos prêteurs étrangers. Cette fâcheuse persévérance a eu des conséquences regrettables.

En effet, si l'on examine le budget de

la Dette publique extérieure pour l'exercice 1926, on constate qu'elle comprend :

Les dettes de guerre	\$	{	171,780,000
	Fl.	}	39,938,000
Les dettes de ravitaillement post-armistice.	\$	{	246,000,000
	Fl.	}	9,000,000
L'emprunt de 1920	\$		50,000,000
Un emprunt de 1921 destiné à financer les opérations du Ravitaillement encore en fonctions à ce moment	\$		30,000,000
Un emprunt de septembre 1924, à 6 1/2 p. c., qui permettait de consolider dans des conditions intéressantes un montant égal de Bons du Trésor à cinq ans, émis en janvier 1920. Il ne s'agissait donc pas d'un nouvel emprunt.	\$		30,000,000
Et enfin :			
Les deux emprunts de 1925.	\$	{	50,000,000
		}	50,000,000

La destination de ces deux derniers emprunts avait été longuement discutée à la Chambre et au Sénat.

Le Parlement en avait admis le plan d'emploi.

Le produit de ces emprunts devait être consacré :

1^o A l'extinction des titres de dommages de guerre en circulation ;

2^o A la Colonie pour ses travaux extraordinaires. Il était entendu que la Colonie supporterait la charge du service de la part qui lui serait remise ;

3^o A la constitution d'une masse de manœuvre destinée à défendre notre change.

* * *

Malheureusement, au cours de la regrettable tentative de stabilisation de 1925, les dollars provenant de l'emprunt de janvier 1925, que le Gouvernement constitué après les élections trouva quasi intacts, ainsi que la totalité de celui de juin 1925 furent dépensés sans profit.

La quasi totalité de notre dette extérieure est donc, ainsi qu'on l'a vu plus haut, en dollars.

Seuls les crédits de Reconstruction sont en Livres.

Le total de la dette extérieure, sauf les deux emprunts de 1925 dont l'emploi

n'a pas été conforme aux prévisions, est dû à la guerre ou à ses conséquences directes au cours des années qui suivirent immédiatement l'armistice.

Il est intéressant de noter, d'autre part, qu'en dehors des amortissements normaux prévus aux contrats d'emprunts et qui se montent de 1921 à 1925 à plus de 1,690,000 livres sterling et 22,700,000 dollars, le Gouvernement procéda de 1921 à 1924 au remboursement de toute une série de dettes extérieures à court terme, contractées immédiatement après l'armistice, qui furent éteintes au moyen de prélèvements sur les disponibilités du Trésor.

Citons parmi celles-ci :

Crédits canadiens . . .	\$	1,875,000
Grain corporation . . .	\$	12,000,000
Locomotives Armstrong	£	1,380,000
Crédits du Gouvernement anglais autres que ceux de reconstruction. . .	£	7,600,000
Soit donc environ :	\$	13,875,000
	et £	8,900,000
ce qui représente un total d'environ	\$	57,129,000

En outre, un crédit de 36,000,000 de francs suisses consenti au Gouvernement belge au début de 1924 pour lutter contre l'attaque qui se produisit à ce

moment contre le franc, a été complètement remboursé également.

Toutes les indications ci-dessus confirment donc qu'en dehors des emprunts rendus nécessaires par la guerre et ses conséquences immédiates et le coût de l'échec de l'essai de stabilisation, en 1925, les Gouvernements se sont toujours efforcé non seulement d'amortir régulièrement la dette extérieure de la Belgique, mais encore d'éteindre les dettes à court terme contractées elles aussi, en majeure partie, après l'armistice.

Nous ne pourrions trop féliciter le Gouvernement de vouloir marcher plus énergiquement encore dans cette voie, qui est la voie du salut.

Economies sérieuses, budget équilibré, amortissements considérables et rapides, suppression du système de la supertaxe, disparition des tracasseries fiscales nuisibles, sécurité des capitaux grands et petits, respect, protection et encouragement de l'économie et du capital, principes indispensables à la richesse et à la prospérité d'un pays, telles doivent être les directives de notre politique fiscale et économique, destinée à ramener une confiance sincère et générale, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, et à stabiliser notre devise à un taux satisfaisant.

Une fois de plus, faisons de la bonne politique et nous aurons de bonnes

finances, malgré les immenses désastres de la guerre qui sont évidemment la raison primordiale et initiale de la situation actuelle.

Sans compter les 250 millions environ qui nous sont demandés en crédits supplémentaires pour le Budget de la Dette publique et résultant des nécessités imprévues de la Caisse des pensions, par suite des amendements présentés par le Gouvernement, le projet primitif qui s'élevait à fr. 2,734,460,487-02 a été porté à fr. 3,887,763,288-60, augmentation résultant principalement de la baisse de notre change. Il est à remarquer, chose importante, que dans cette somme les crédits demandés en 1926 pour la dotation des amortissements se monte à environ 1,175,000,000 de francs. et que ces amortissements dépasseront l'an prochain 2 milliards.

C'est ce budget, tel qu'il vous est soumis par le Gouvernement et nous est transmis par la Chambre, dont votre Commission a l'honneur de vous proposer l'adoption à l'unanimité de ses membres présents.

Le Président,
H. LAFONTAINE.

Le Rapporteur,
Baron DE MÉVIUS.